

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES RAPPORTS FINANCIERS	44
ÉTATS FINANCIERS DES CAISSES DE RETRAITE :	
Caisse de retraite pour les services publics	46
Caisse de retraite des enseignants	47
Caisse de retraite des juges	48
ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ :	
Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick	81

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES RAPPORTS FINANCIERS

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (la « SGPNB » ou la « Société ») a été créée le 11 mars 1996 en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, à savoir la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick* (la « Loi sur la SGPNB »). Elle a été nommée fiduciaire des actifs des caisses de retraite prévues par la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* du Nouveau-Brunswick, la *Loi sur la pension de retraite des enseignants* du Nouveau-Brunswick et la *Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale*. Le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick est le promoteur et l'administrateur de ces trois régimes de retraite.

Les états financiers de la Caisse de retraite pour les services publics, de la Caisse de retraite des enseignants et de la Caisse de retraite des juges (les « caisses de retraite ») ainsi que ceux de la SGPNB ont été préparés par la direction de la Société et approuvés par le conseil d'administration.

La direction a préparé les états financiers des caisses de retraite conformément au paragraphe 27(1) de la Loi sur la SGPNB. Ces états financiers sont à vocation spéciale et présentent l'actif net détenu en fiducie ainsi que l'évolution de l'actif net détenu en fiducie conformément aux règles comptables décrites à la note 1 afférente aux états financiers.

La direction a préparé les états financiers de la Société conformément aux normes comptables du secteur public. Les états financiers de la SGPNB sont à vocation générale et comprennent un état de la situation financière, un état des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé, un état de l'évolution de la dette nette et un état des flux de trésorerie.

La direction est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers, y compris des montants issus des meilleurs jugements et estimations. La SGPNB a des systèmes de contrôle interne et des procédures auxiliaires qui lui permettent de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est exacte, que les actifs sont protégés et que les ressources sont gérées de manière efficace.

La responsabilité ultime des états financiers incombe au conseil d'administration de la Société. Le conseil est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification qui se compose de cinq membres du conseil pour la plupart indépendants de la SGPNB et du promoteur du régime. Le comité de vérification examine les états financiers et recommande au conseil d'administration de les approuver. Il examine également les questions relatives à la comptabilité, à l'audit, aux systèmes de contrôle interne, à la gestion des risques financiers ainsi qu'à l'ampleur, à la planification et aux résultats des audits effectués par les vérificateurs internes et externes.

Le cabinet KPMG, vérificateur externe des états financiers, rend compte directement au comité de vérification. Il a réalisé un examen indépendant des états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, effectuant les tests et suivant les procédures qui lui semblaient nécessaires afin de pouvoir exprimer une opinion au conseil d'administration.



Le président et chef de la direction,
John A. Sinclair



Le chef des finances,
Jan Imeson, CPA, CA

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Caisse de retraite pour les services publics, de la Caisse de retraite des enseignants et de la Caisse de retraite des juges, détenus en fiducie par la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, qui comprennent les états de l'actif net détenu en fiducie au 31 mars 2013, les états de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément au paragraphe 27(1) de la Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*, ce qui comprend la détermination que la base de la comptabilité est une base acceptable pour la préparation de ces états financiers dans les circonstances, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net détenu en fiducie par la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick pour la Caisse de retraite pour les services publics, la Caisse de retraite des enseignants et la Caisse de retraite des juges au 31 mars 2013 et de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie pour l'exercice clos à cette date, conformément au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*.

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 1(a) afférente aux états financiers qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés dans le but d'aider les administrateurs de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick et le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick à se conformer au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux administrateurs et au ministre des Finances et ne devrait pas être utilisé par des personnes autres que les utilisateurs déterminés.

Comptables agréés

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Le 4 juin 2013

Fredericton, Canada

CAISSE DE RETRAITE POUR LES SERVICES PUBLICS

État de l'actif net détenu en fiducie

(en milliers de dollars canadiens)

AU 31 MARS

	2013	2012
ACTIF		
Placements (note 3)	5 616 096 \$	5 215 946 \$
Apports à recevoir (note 8)	10 199	12 684
Autres montants à recevoir	203	—
	5 626 498	5 228 630
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	3 287	2 399
ACTIF NET DÉTENU EN FIDUCIE	5 623 211 \$	5 226 231 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CAISSE DE RETRAITE POUR LES SERVICES PUBLICS

État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie

(en milliers de dollars canadiens)

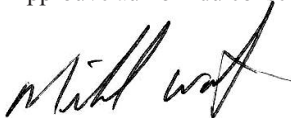
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	2013	2012
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Revenu net de placement (note 6)	468 943 \$	239 179 \$
Cotisations de retraite de la part de l'employé	70 910	71 463
Cotisations de retraite de la part de l'employeur	92 128	89 385
Cotisations spéciales de la part de l'employeur	67 852	64 931
	699 833	464 958
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Palements versés au promoteur pour les prestations	292 833	269 772
Palements versés au promoteur pour les charges	2 708	2 712
Honoraires versés à des fournisseurs tiers	1 841	2 099
Honoraires versés à la SGPNB	5 231	4 911
Taxe de vente harmonisée, après déduction des rabais	240	446
	302 853	279 940
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	396 980	185 018
ACTIF NET DÉTENU EN FIDUCIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	5 226 231	5 041 213
ACTIF NET DÉTENU EN FIDUCIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	5 623 211 \$	5 226 231 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Engagements (note 9)

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Michael W. Walton
Président du conseil d'administration



John A. Sinclair
Président et Chef de direction

CAISSE DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

État de l'actif net détenu en fiducie

(en milliers de dollars canadiens)

AU 31 MARS

	2013	2012
ACTIF		
Placements (note 3)	4 446 152 \$	4 154 531 \$
Apports à recevoir (note 8)	4 890	5 037
Autres montants à recevoir	171	—
	4 451 213	4 159 568
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	2 694	2 060
ACTIF NET DÉTENU EN FIDUCIE	4 448 519 \$	4 157 508 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CAISSE DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie

(en milliers de dollars canadiens)

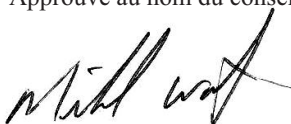
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	2013	2012
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Revenu net de placement (note 6)	371 486 \$	206 093 \$
Cotisations de retraite de la part de l'employé	47 877	47 847
Cotisations de retraite de la part de l'employeur	46 139	46 367
Cotisations spéciales de la part de l'employeur	98 627	94 380
	564 129	394 687
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Paievements versés au promoteur pour les prestations	265 565	255 075
Paievements versés au promoteur pour les charges	1 561	1 550
Honoraires versés à des fournisseurs tiers	1 627	1 837
Honoraires versés à la SGPNB	4 164	3 929
Taxe de vente harmonisée, après déduction des rabais	201	365
	273 118	262 756
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	291 011	131 931
ACTIF NET DÉTENU EN FIDUCIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	4 157 508	4 025 577
ACTIF NET DÉTENU EN FIDUCIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	4 448 519 \$	4 157 508 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Engagements (note 9)

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Michael W. Walton
Président du conseil d'administration



John A. Sinclair
Président et Chef de direction

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES

État de l'actif net détenu en fiducie

(en milliers de dollars canadiens)

AU 31 MARS

	2013	2012
ACTIF		
Placements (note 3)	33 415 \$	31 076 \$
Apports à recevoir (note 8)	25	36
Autres montants à recevoir	1	—
	33 441	31 112
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	26	12
ACTIF NET DÉTENU EN FIDUCIE	33 415 \$	31 100 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES

État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie

(en milliers de dollars canadiens)

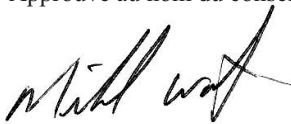
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	2013	2012
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Revenu net de placement (note 6)	2 785 \$	1 427 \$
Cotisations de retraite de la part de l'employé	398	471
Cotisations de retraite de la part de l'employeur	326	696
Cotisations spéciales de la part de l'employeur	153	305
	3 662	2 899
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Palements versés au promoteur pour les prestations	1 278	1 167
Palements versés au promoteur pour les charges	27	32
Honoraires versés à des fournisseurs tiers	11	12
Honoraires versés à la SGPNB	30	29
Taxe de vente harmonisée, après déduction des rabais	1	2
	1 347	1 242
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	2 315	1 657
ACTIF NET DÉTENU EN FIDUCIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	31 100	29 443
ACTIF NET DÉTENU EN FIDUCIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	33 415 \$	31 100 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Engagements (note 9)

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Michael W. Walton
Président du conseil d'administration



John A. Sinclair
Président et Chef de direction

ACTIF NET DÉTENU EN FIDUCIE

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

Les actifs de la Caisse de retraite pour les services publics (« CRSP »), de la Caisse de retraite des enseignants (« CRE ») et de la Caisse de retraite des juges (« CRJ ») (collectivement, les « Caisses ») sont détenus en fiducie par la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (la « SGPNB »). La SGPNB a été nommée fiduciaire le 11 mars 1996 en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, à savoir la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick* (la « Loi sur la SGPNB »). La responsabilité de la gestion des actifs des Caisses incombe à la SGPNB depuis le 1er avril 1996.

Le 1er avril 1998, les actifs des Caisses ont été virés à des fonds en fiducie à participation unitaire créés par la SGPNB. Cette structure de portefeuilles facilite la gestion collective des placements et l'administration des actifs. À la fin de l'exercice, il existait 23 fonds en fiducie à participation unitaire actifs, chacun ayant son propre objectif d'investissement. Chaque Caisse détient des parts de ces fonds en fiducie à participation unitaire conformément à sa politique d'investissement.

1. Principales méthodes comptables

a) Entité comptable et règles de présentation

Les présents états financiers à vocation spéciale fournissent de l'information sur l'actif net des Caisses gérés par la SGPNB. Ils n'incluent pas les passifs au titre des régimes de retraite de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics, pension de retraite des enseignants et la Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale (collectivement, les « régimes »). Par conséquent, les présents états financiers ne visent pas à montrer si les actifs des Caisses sont suffisants pour satisfaire aux obligations des régimes au titre des prestations constituées.

Les présents états financiers n'ont pas été préparés conformément aux Principes Comptables Généralement Reconnus (« PCGR ») du Canada puisqu'ils ne comprennent pas les passifs actuariels des régimes. Ils sont uniquement fournis à titre d'information et destinés aux administrateurs de la SGPNB et au ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, pour se conformer au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la SGPNB*.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés selon la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice à l'étude.

b) Évaluation des placements

Tous les placements des Caisses sont représentés par des parts détenues dans chacun des fonds en fiducie à participation unitaire et sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction au moment de leur comptabilisation initiale. La valeur de chaque placement dans les fonds en fiducie à participation unitaire correspond à la valeur liquidative calculée par part et multipliée par le nombre de parts détenues. Les placements dans les fonds en fiducie à participation unitaire sont évalués à leur juste valeur à la date des états financiers. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif réglé entre des parties compétentes agissant en toute liberté, dans des conditions de pleine concurrence.

1. Principales méthodes comptables (suite)

La juste valeur est déterminée de la manière suivante :

- (i) Pour les titres à revenu fixe cotés en bourse, comme les obligations et les billets à taux variable, la juste valeur correspond au cours du marché le plus récent disponible auprès du service d'évaluation des obligations DEX.
- (ii) Pour les actions cotées en bourse, la juste valeur correspond au plus récent cours acheteur du marché pour les positions acheteur et au plus récent cours vendeur du marché pour les positions vendeur.
- (iii) Pour les placements dans des fonds sous gestion externe, la juste valeur est fondée sur la valeur liquidative fournie par les gestionnaires externes des fonds. Les gestionnaires externes utilisent les cours du marché pour calculer les valeurs liquidatives applicables.
- (iv) Pour les titres non cotés ou négociés hors cote, la juste valeur est établie selon les données du service de cotation d'un courtier reconnu. Les obligations résiduelles sont évaluées selon le cours du marché d'une obligation gouvernementale ayant une durée comparable et rajustées pour refléter les variations des écarts de risque de crédit en fonction de l'opinion du courtier.
- (v) Pour les placements dans des entités fermées, comme les fonds fermés ou communs non négociés, les participations dans des sociétés en commandite et les placements en actions ou obligations d'entités fermées, la juste valeur est déterminée selon un processus subjectif. Les gestionnaires externes des fonds fournissent initialement des évaluations des placements dans des entités fermées. La juste valeur des placements dans des entités fermées est estimée selon une ou plusieurs méthodes, notamment les flux de trésorerie actualisés, les multiples des bénéfices, les évaluations externes et les opérations comparables récentes. Un comité d'évaluation interne, composé du chef de la direction, chef des placements, du chef des finances et du vice-président des marchés privés de la SGPNB, examine trimestriellement les évaluations externes. Le comité d'évaluation se réunit aussi annuellement pour déterminer s'il est nécessaire de rajuster les estimations.
- (vi) Les placements dans des instruments du marché monétaire sont présentés au coût qui, avec les intérêts courus, se rapproche de la juste valeur.
- (vii) Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont imputées à l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice. Les swaps sur le rendement total d'actions sont évalués selon les taux des indices des marchés. Les contrats de change à terme sont évalués selon les taux de change des marchés. Les swaps d'intérêts et de devises sont évalués selon les données des marchés fournies par Bloomberg.

c) Cotisations

Les cotisations du promoteur des régimes et des participants aux régimes sont constatées dans la période au cours de laquelle les retenues sur le salaire sont effectuées.

d) Revenu net de placement

Les opérations de placement sont constatées par les fonds en fiducie à participation unitaire sous-jacents à la date de l'opération. Le revenu net de placement comprend les gains et les pertes, réalisés et non réalisés, de valeur des parts détenues dans chacun des fonds en fiducie à participation unitaire. Les intérêts créditeurs sont enregistrés selon la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

e) Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des états de l'actif net détenu en fiducie. Le revenu de placement et les frais connexes sont convertis aux taux en vigueur à la date de chaque opération. Les gains et les pertes de change réalisés et non réalisés sont pris en compte dans le revenu de placement.

f) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux règles de présentation indiquées exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes y afférentes. Des estimations et des jugements importants sont nécessaires pour déterminer la juste valeur estimative des placements dans des entités fermées puisque ce calcul peut inclure des estimations des flux de trésorerie futurs prévus, des taux de rendement et des conséquences d'événements futurs. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Impôts

Les Caisses sont des fiducies de pension agréées aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu et ne sont pas assujettis à l'impôt.

2. Normes comptables futures

Normes internationales d'information financière

Le 1^{er} janvier 2011, les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») ont remplacé les PCGR pour les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes. L'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a récemment complété un projet sur la consolidation, qui exempte les entités répondant à la définition de « société de placement » de l'obligation de consolider toute participation donnant le contrôle dans d'autres entités. Ces entités ainsi contrôlées seraient comptabilisées à la juste valeur. Reconnaissant l'importance de ce changement pour les entités publiantes canadiennes, le Conseil des normes comptables du Canada a reporté la date de conversion aux IFRS des sociétés de placement aux exercices devant être ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. Les Caisses répondent à la définition de société de placement et remplissent ainsi les conditions du report.

La SGPNB a établi un plan de conversion aux IFRS. Les principales différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et les IFRS consistent en informations financières additionnelles à fournir. Cependant, aucun impact financier important sur l'actif net détenu en fiducie n'a été repéré à ce jour. La société continuera à suivre de près les développements et les changements aux IFRS qui pourraient avoir un impact sur la conversion prévue le 1^{er} avril 2014.

3. Placements

Les placements des Caisses sont détenus sous forme de parts des fonds en fiducie à participation unitaire dont la SGPNB est la fiduciaire.

Le texte qui suit décrit chacun des fonds en fiducie à participation unitaire qui existaient au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 :

Fonds d'obligations nominales de la SGPNB

Ce fonds investit essentiellement dans des obligations de bonne qualité (obligations dont la cote d'évaluation accordée par une importante agence de cotation est d'au moins BBB) de pays du G-7 et de provinces canadiennes, assorties d'un taux d'intérêt nominal. L'objectif de rendement est d'obtenir 20 points de base de plus que son indice de référence, soit l'indice universel des obligations gouvernementales DEX, selon une moyenne mobile de quatre ans.

Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB

Ce fonds investit principalement dans des obligations de sociétés de bonne qualité (obligations dont la cote d'évaluation accordée par une importante agence de cotation est d'au moins BBB) assorties d'un taux d'intérêt nominal. L'objectif de rendement est d'obtenir 20 points de base de plus que son indice de référence, soit l'indice des obligations de sociétés DEX, selon une moyenne mobile de quatre ans.

Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB

Ce fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe émis pour financer l'activité économique au Nouveau-Brunswick. L'objectif de rendement est d'obtenir 20 points de base de plus que son indice de référence, soit l'indice universel des obligations gouvernementales DEX, selon une moyenne mobile de quatre ans.

Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB

Ce fonds investit essentiellement dans des titres à revenu fixe échéant à moins d'un an. L'objectif de rendement est d'obtenir 20 points de base de plus que son indice de référence. L'indice de référence correspond à 93 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours DEX et à 7 % du taux sur les prêts à vue.

Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB

Ce fonds est géré par les étudiants de l'Université du Nouveau-Brunswick qui sont inscrits au Programme d'investissement des étudiants. Son capital initial de 1 million de dollars, financé en 1998, a été investi selon les mêmes directives et politiques d'investissement générales que celles de la SGPNB. Pour ce fonds, l'indice de référence global se compose à 50 % de l'indice composé de rendement global S&P/TSX, à 45 % de l'indice universel des obligations gouvernementales DEX, à 4,65 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours DEX et à 0,35 % du taux sur les prêts à vue. Le personnel de la SGPNB surveille attentivement les activités de ce fonds et il exécute et traite toutes les opérations pour le compte des étudiants.

3. Placements (suite)

Fonds de couverture de change de la SGPNB

Chacune des Caisses a établi une fiducie de constituant distincte (une « fiducie de couverture »), ayant pour objet de faciliter les décisions en matière de politique de couverture de change. Les fiducies de couverture sont inactives actuellement.

Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB

Ce fonds investit dans des titres de participation et des instruments dérivés pour avoir accès à divers secteurs de l'indice composé S&P/TSX. L'effet de levier est évité du fait que chaque instrument dérivé est appuyé par des placements à court terme d'une valeur appropriée. L'objectif de rendement consiste à obtenir un rendement analogue à celui de l'indice composé de rendement global S&P/TSX, selon une moyenne mobile de quatre ans.

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB

Ce fonds investit activement dans des titres pour avoir accès à l'indice composé de S&P/TSX. L'objectif de ce fonds est d'atteindre un taux de rendement à long terme équivalent à cet indice avec une volatilité annuelle inférieure.

Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB

Ce fonds est géré par des gestionnaires externes et investit dans des actions de sociétés canadiennes cotées en bourse. L'objectif de rendement est d'obtenir 150 points de base de plus que son indice de référence, soit l'indice composé de rendement global S&P/TSX, selon une moyenne mobile de quatre ans.

Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB

Ce fonds est géré par un gestionnaire externe et investit essentiellement dans les sociétés de l'indice complémentaire S&P/TSX. L'objectif de rendement est de dépasser celui de son indice de référence, soit l'indice complémentaire S&P/TSX, de 150 points de base (après déduction des frais).

Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB

Ce fonds vise à ajouter de la valeur en procédant à un choix prudent de titres et de répartitions sectorielles grâce à la surpondération ou à la sous-pondération des placements sélectionnés par rapport à l'indice. L'objectif de rendement est d'obtenir 150 points de base de plus que son indice de référence, soit l'indice composé de rendement global S&P/TSX.

Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB

Ce fonds est géré par des gestionnaires externes et investit dans des actions de sociétés cotées en bourse dans les marchés d'Europe, d'Australie, d'Asie et d'Extrême-Orient. L'objectif de rendement est de dépasser de 150 points de base (en dollars canadiens), selon une moyenne mobile de quatre ans, le rendement de l'indice de référence, qui est une pondération des indices du pays ou de la région applicable.

Fonds indiciel d'actions EAE0 de la SGPNB

Ce fonds investit dans des titres de l'indice MSCI EAE0 (marchés développés) (en dollars canadiens). L'objectif de ce fonds est d'atteindre un taux de rendement égal aux dividendes nets du MSCI EAE0 (marchés développés).

Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB

Ce fonds investit activement dans des titres ou des produits dérivés de l'indice des dividendes nets MSCI EAE0 (marchés développés) (en dollars canadiens). L'objectif de ce fonds est d'atteindre un taux de rendement à long terme équivalent à cet indice avec une volatilité annuelle inférieure.

Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB

Ce fonds investit, selon un style passif, dans des titres de participation et des instruments dérivés pour avoir accès à l'indice S&P 500. L'effet de levier est évité du fait que chaque instrument dérivé est appuyé par des placements à court terme d'une valeur appropriée. L'objectif de rendement consiste à obtenir un rendement analogue à celui de l'indice de rendement global S&P 500 (en dollars canadiens).

3. Placements (suite)

Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB

Ce fonds investit activement dans des titres ou des produits dérivés de l'indice du rendement total S&P 500 (en dollars canadiens). L'objectif de ce fonds est d'atteindre un taux de rendement à long terme équivalent à cet indice avec une volatilité annuelle inférieure.

Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB

Ce fonds investit principalement dans des instruments à revenu fixe des pays du G-7, qui sont rajustés pour tenir compte de l'inflation. L'objectif de rendement est d'obtenir 10 points de base de plus que son indice de référence, soit l'indice obligataire à rendement réel DEX, selon une moyenne mobile de quatre ans.

Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB

Ce fonds investit dans des placements immobiliers canadiens des secteurs public et privé par l'intermédiaire de fiducies de placement immobilier (FPI), de société en commandite ou de véhicules de placement similaires. L'indice de référence est composé de l'indice plafonné de l'immobilier S&P/TSX et indexé sur l'inflation, lequel est mesuré par le pourcentage de variation sur 12 mois de l'indice d'ensemble des prix à la consommation (« IPC ») du Canada, majoré de 4 %.

Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB

Ce fonds est géré par un gestionnaire externe qui investit principalement dans les actions cotées en bourse de sociétés de placement immobilier (« SPI ») internationales. L'objectif de rendement est d'obtenir, à long terme, 150 points de base de plus qu'une combinaison des indices d'actions de SPI de différents pays (en dollars canadiens), déduction faite des frais.

Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB

Ce fonds a été créé pour apporter davantage de diversification en matière de placement, et consiste à effectuer des investissements directs en infrastructures à travers des structures de co-investissements. L'indice de référence correspond au taux d'inflation, lequel est mesuré par le pourcentage de variation sur 12 mois de l'indice d'ensemble des prix à la consommation (« IPC ») du Canada, majoré de 4 %.

Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB

Ce fonds vise à ajouter de la valeur en choisissant des titres de sociétés figurant dans l'indice composé S&P/TSX ainsi que certains titres de sociétés cotées en bourse aux États-Unis. Les titres privilégiés par ce fonds sont achetés et compensés par une position vendeur correspondante sur un autre titre provenant du même secteur. Le portefeuille est soutenu par une réserve de liquidités et son objectif de rendement est d'obtenir 500 points de bases par année, selon une moyenne mobile de quatre ans, de plus que son indice de référence. L'indice de référence correspond à 93 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours DEX et à 7 % du taux sur les prêts à vue.

Fonds à gestion quantitative de la SGPNB

Ce fonds vise à créer de la valeur en investissant dans des positions acheteur ou vendeur lorsque des fusions ou des structures à deux catégories d'actions sont annoncées et présentent des occasions d'arbitrage. Les positions vendeur sont soutenues par une réserve de liquidités. L'objectif de rendement est d'obtenir 500 points de base de plus que son indice de référence. L'indice de référence correspond à 93 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours DEX et à 7 % du taux sur les prêts à vue.

Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique de la SGPNB

Ce fonds investit dans des actions de société ouvertes ou fermées ou dans des titres convertibles en actions d'entreprises du Nouveau-Brunswick ou du Canada atlantique. L'objectif de rendement est d'obtenir un taux de rendement réel de 4 % selon un horizon d'investissement à long terme.

Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB

Ce fonds est géré par des gestionnaires externes et investit principalement dans des actions de sociétés américaines et européennes qui ne sont pas cotées en bourse. L'objectif de rendement est de dépasser celui de l'indice de référence, qui est un mélange des indices de rendement global des sociétés des pays respectifs (en dollars canadiens).

3. Placements (suite)

Les tableaux qui suivent présentent en détail les avoirs en parts de fiducie de chacune des Caisses :

Services publics <i>(en milliers de dollars)</i>	Nombre de parts (arrondi)	Valeur unitaire (arrondi en dollars)	Juste valeur 31 mars 2013	Juste valeur 31 mars 2012
Titres à revenu fixe				
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	402 302	2 322 \$	934 258 \$	1 196 711 \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	355 271	1 087	386 202	142 103
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	3 399	2 760	9 384	12 124
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	25 234	1 541	38 873	78 014
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	485	2 767	1 342	1 276
			1 370 059	1 430 228
Actions				
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	252 347	2 484	626 706	608 317
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB	109 092	1 028	112 095	—
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	72 583	2 883	209 275	196 139
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	38 349	2 692	103 251	99 253
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	111 476	1 053	117 364	161 068
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	89 219	1 282	114 340	99 312
Fonds indiciel d'actions EAO de la SGPNB	722 907	967	699 332	675 781
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	143 757	1 240	178 262	106 565
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	484 418	1 302	630 875	573 885
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	139 309	1 274	177 492	105 321
			2 968 992	2 625 641
Actifs indexés sur l'inflation				
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	151 027	3 395	512 665	456 735
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	71 693	3 184	228 303	177 299
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	30 095	4 120	123 981	165 689
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	33 859	1 213	41 083	28 144
			906 032	827 867
Placements non traditionnels				
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	65 964	1 225	80 784	83 046
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	100 265	1 150	115 294	98 506
Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique de la SGPNB	3 547	4 308	15 278	9 649
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	104 647	1 526	159 657	141 009
			371 013	332 210
			5 616 096 \$	5 215 946 \$

3. Placement (suite)

Enseignants <i>(en milliers de dollars)</i>	Nombre de parts <i>(arrondi)</i>	Valeur unitaire <i>(arrondi en dollars)</i>	Juste valeur 31 mars 2013	Juste valeur 31 mars 2012
Titres à revenu fixe				
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	337 685	2 322 \$	784 200 \$	973 963 \$
Fond d'obligations de sociétés de la SGPNB	260 795	1 087	283 500	113 185
Fonds de valeurs à revenu fixe du				
Nouveau-Brunswick de la SGPNB	2 663	2 760	7 351	9 656
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	19 718	1 541	30 376	61 765
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	528	2 767	1 462	1 389
			1 106 889	1 159 958
Actions				
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	181 604	2 484	451 016	442 764
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB	86 365	1 028	88 742	—
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	57 755	2 883	166 522	156 225
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	30 516	2 692	82 162	79 055
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	87 377	1 053	91 993	128 290
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	70 993	1 282	90 983	79 102
Fonds indiciel d'actions EAO de la SGPNB	542 638	967	524 942	511 607
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	113 809	1 240	141 125	84 879
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	368 983	1 302	480 540	439 258
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	110 287	1 274	140 516	83 888
			2 258 541	2 005 068
Actifs indexés sur l'inflation				
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	126 117	3 395	428 109	384 574
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	56 754	3 184	180 731	141 219
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	34 381	4 120	141 635	172 590
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	27 623	1 213	33 516	23 344
			783 991	721 727
Placements non traditionnels				
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	52 222	1 225	63 954	66 146
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	79 377	1 150	91 275	78 460
Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique de la SGPNB	2 879	4 308	12 404	7 893
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	84 617	1 526	129 098	115 279
			296 731	267 778
			4 446 152 \$	4 154 531 \$

3. Placements (suite)

Juges <i>(en milliers de dollars)</i>	Nombre de parts <i>(arrondi)</i>	Valeur unitaire <i>(arrondi en dollars)</i>	Juste valeur 31 mars 2013	Juste valeur 31 mars 2012
Titres à revenu fixe				
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	2 394	2 322 \$	5 559 \$	7 129 \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	2 114	1 087	2 298	847
Fonds de valeurs à revenu fixe du				
Nouveau-Brunswick de la SGPNB	20	2 760	56	72
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	149	1 541	229	463
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	4	2 767	10	10
			8 152	8 521
Actions				
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	1 495	2 484	3 711	3 623
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB	649	1 028	667	—
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	434	2 883	1 250	1 169
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	229	2 692	617	591
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	670	1 053	706	960
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	533	1 282	683	592
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	4 264	967	4 125	3 999
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	855	1 240	1 061	635
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	2 864	1 302	3 730	3 400
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	829	1 274	1 056	627
			17 606	15 596
Actifs indexés sur l'inflation				
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	899	3 395	3 049	2 721
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	427	3 184	1 359	1 056
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	179	4 120	736	986
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	203	1 213	246	169
			5 390	4 932
Placements non traditionnels				
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	392	1 225	481	495
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	597	1 150	686	587
Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique de la SGPNB	22	4 308	93	59
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	660	1 526	1 007	886
			2 267	2 027
			33 415 \$	31 076 \$

3. Placements (suite)

Hierarchie de la juste valeur

Les Caisses ont désigné tous leurs placements comme étant détenus à des fins de transaction. Ainsi, les placements sont mesurés à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans le revenu de placement net.

L'établissement de la juste valeur dépend de l'utilisation de données comportant divers degrés de subjectivité. Il est possible de classer les degrés de subjectivité et ce classement renvoie à la hiérarchie de la juste valeur. Les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont :

Niveau 1 – Prix cotés sur un marché actif : désignent les données les plus fiables pour l'évaluation de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse ou lorsque ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Niveau 2 – Données (autres que les prix cotés visés au niveau 1) qui sont observables pour le placement, directement ou indirectement. Ces données incluent les prix cotés pour des placements similaires sur des marchés actifs, les prix cotés pour des placements identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, et les données autres que les prix cotés qui sont observables pour le placement. Il s'agit de données principalement dérivées des données de marché observables, ou qui sont confirmées par ces dernières, par corrélation ou d'autres moyens.

Niveau 3 – Données qui sont non observables utilisées pour évaluer la juste valeur lorsque des données observables ne sont pas disponibles. Les données non observables reflètent les hypothèses subjectives auxquelles les intervenants du marché peuvent recourir dans l'établissement du prix du placement.

Les placements qui sont classés au niveau 1 comprennent les placements de titres à revenu fixe cotés en bourse, les placements de titres de capitaux propres cotés en bourse, les fonds de placement immobilier (FPI) et les fonds dont les parts sont cotées en bourse ainsi que les contrats à terme standardisés. La trésorerie correspond à un placement de niveau 1.

Les placements qui sont classés au niveau 2 comprennent les placements de titres à court terme, les placements de titres à revenu fixe et les placements de titres de capitaux propres non cotés en bourse, ainsi que les placements de dérivés négociés sur le marché hors cote. Ces placements sont évalués selon une cotation donnée par un courtier reconnu, ou en appliquant un écart à un instrument assorti de modalités semblables.

Les placements qui sont classés au niveau 3 comprennent les placements en actions de sociétés fermées, les placements en biens immobiliers et les placements dans des infrastructures, ainsi que certains instruments à revenu fixe. Ces placements sont habituellement des placements sur les marchés privés et leur juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation. Les données importantes et les hypothèses retenues pour ces modèles d'évaluation ne sont pas observables et peuvent nécessiter une grande subjectivité.

Les Caisses détiennent normalement leurs placements indirectement au moyen de parts du fonds en fiducie à participation unitaire. Aux fins de l'établissement du classement des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur, chaque placement sous-jacent des parts du fonds en fiducie à participation unitaire fait l'objet d'un classement.

Certains fonds à participation unitaire détiennent des parts du Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB à titre de trésorerie. Les placements sous-jacents du Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB comprennent les placements qui ont été évalués au moyen des données du niveau 1 et du niveau 2. Par conséquent, le classement des parts du Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB a été établi selon les données du niveau le plus bas qui est significatif pour toute l'évaluation, soit le niveau 2.

3. Placements (suite)

Les niveaux de données pour l'évaluation des placements des Caisses sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

SERVICES PUBLICS

<i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur 31 mars 2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres à revenu fixe				
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	934 258 \$	776 508 \$	157 750 \$	— \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	386 202	374 377	11 825	—
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	9 384	—	—	9 384
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	38 873	2 870	36 003	—
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	1 342	1 255	87	—
	1 370 059	1 155 010	205 665	9 384
Actions				
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	626 706	15 076	611 630	—
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB	112 095	111 900	195	—
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	209 275	97 191	112 084	—
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	103 251	102 095	1 156	—
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	117 364	110 055	7 309	—
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	114 340	—	114 340	—
Fonds indiciel d'actions EAO de la SGPNB	699 332	686 176	13 156	—
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	178 262	178 262	—	—
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	630 875	572 378	58 497	—
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	177 492	176 904	588	—
	2 968 992	2 050 037	918 955	—
Actifs indexés sur l'inflation				
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	512 665	—	512 665	—
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	228 303	118 306	—	109 997
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	123 981	123 478	503	—
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	41 083	467	187	40 429
	906 032	242 251	513 355	150 426
Placements non traditionnels				
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	80 784	(232)	81 016	—
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	115 294	27 230	88 064	—
Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique de la SGPNB	15 278	—	—	15 278
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	159 657	—	—	159 657
	371 013	26 998	169 080	174 935
Total	5 616 096 \$	3 474 296 \$	1 807 055 \$	334 745 \$

3. Placements (suite)**ENSEIGNANTS**

<i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur 31 mars 2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres à revenu fixe				
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	784 200 \$	651 788 \$	132 412 \$	— \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	283 500	274 820	8 680	—
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	7 351	—	—	7 351
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	30 376	2 240	28 136	—
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	1 462	1 367	95	—
	1 106 889	930 215	169 323	7 351
Actions				
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	451 016	10 850	440 166	—
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB	88 742	88 588	154	—
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	166 522	77 335	89 187	—
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	82 162	81 242	920	—
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	91 993	86 264	5 729	—
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	90 983	—	90 983	—
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	524 942	515 067	9 875	—
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	141 125	141 125	—	—
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	480 540	435 983	44 557	—
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	140 516	140 050	466	—
	2 258 541	1 576 504	682 037	—
Actifs indexés sur l'inflation				
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	428 109	—	428 109	—
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	180 731	93 654	—	87 077
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	141 635	141 060	575	—
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	33 516	380	153	32 983
	783 991	235 094	428 837	120 060
Placements non traditionnels				
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	63 954	(184)	64 138	—
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	91 275	21 557	69 718	—
Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique de la SGPNB	12 404	—	—	12 404
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	129 098	—	—	129 098
	296 731	21 373	133 856	141 502
Total	4 446 152 \$	2 763 186 \$	1 414 053 \$	268 913 \$

3. Placements (suite)**JUGES**

<i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur 31 mars 2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres à revenu fixe				
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	5 559 \$	4 620 \$	939 \$	— \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	2 298	2 228	70	—
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	56	—	—	56
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	229	18	211	—
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	10	9	1	—
	8 152	6 875	1 221	56
Actions				
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	3 711	87	3 624	—
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB	667	666	1	—
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	1 250	580	670	—
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	617	610	7	—
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	706	662	44	—
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	683	—	683	—
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	4 125	4 047	78	—
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	1 061	1 061	—	—
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	3 730	3 384	346	—
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	1 056	1 053	3	—
	17 606	12 150	5 456	—
Actifs indexés sur l'inflation				
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	3 049	—	3 049	—
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	1 359	704	—	655
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	736	733	3	—
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	246	3	1	242
	5 390	1 440	3 053	897
Placements non traditionnels				
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	481	—	481	—
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	686	162	524	—
Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique de la SGPNB	93	—	—	93
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	1 007	—	—	1 007
	2 267	162	1 005	1 100
Total	33 415 \$	20 627 \$	10 735 \$	2 053 \$

3. Placements (suite)**SERVICES PUBLICS**

<i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur 31 mars 2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres à revenu fixe				
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	1 196 712 \$	1 046 162 \$	150 550 \$	— \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	142 103	130 744	11 359	—
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	12 123	28	—	12 095
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	78 014	2 774	75 240	—
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	1 276	1 178	98	—
	1 430 228	1 180 886	237 247	12 095
Actions				
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	608 317	72 490	535 827	—
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	196 139	90 501	105 638	—
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	99 253	98 688	565	—
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	161 068	159 849	1 219	—
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	99 312	—	99 312	—
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	675 781	675 876	(95)	—
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	106 565	106 565	—	—
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	573 885	573 605	280	—
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	105 321	105 255	66	—
	2 625 641	1 882 829	742 812	—
Actifs indexés sur l'inflation				
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	456 735	—	456 735	—
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	177 299	104 482	—	72 817
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	165 689	164 778	911	—
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	28 144	—	(116)	28 260
	827 867	269 260	457 530	101 077
Placements non traditionnels				
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	83 046	1 101	81 945	—
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	98 506	22 731	75 775	—
Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique de la SGPNB	9 649	—	—	9 649
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	141 009	—	—	141 009
	332 210	23 832	157 720	150 658
Total	5 215 946 \$	3 356 807 \$	1 595 309 \$	263 830 \$

3. Placements (suite)**ENSEIGNANTS**

<i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur 31 mars 2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres à revenu fixe				
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	973 963 \$	851 431 \$	122 532 \$	— \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	113 185	104 138	9 047	—
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	9 656	22	—	9 634
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	61 765	2 199	59 566	—
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	1 389	1 283	106	—
	1 159 958	959 073	191 251	9 634
Actions				
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	442 764	52 763	390 001	—
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	156 225	72 084	84 141	—
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	79 055	78 605	450	—
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	128 290	127 320	970	—
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	79 102	(1)	79 103	—
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	511 607	511 679	(72)	—
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	84 879	84 879	—	—
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	439 258	439 044	214	—
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	83 888	83 836	52	—
	2 005 068	1 450 209	554 859	—
Actifs indexés sur l'inflation				
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	384 573	—	384 573	—
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	141 220	83 221	—	57 999
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	172 590	171 641	949	—
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	23 344	—	(97)	23 441
	721 727	254 862	385 425	81 440
Placements non traditionnels				
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	66 146	878	65 268	—
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	78 460	18 104	60 356	—
Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique de la SGPNB	7 893	—	—	7 893
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	115 279	—	—	115 279
	267 778	18 982	125 624	123 172
Total	4 154 531 \$	2 683 126 \$	1 257 159 \$	214 246 \$

3. Placements (suite)**JUGES**

<i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur 31 mars 2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres à revenu fixe				
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	7 129 \$	6 232 \$	897 \$	— \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	847	779	68	—
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	72	—	—	72
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	463	17	446	—
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	10	9	1	—
	8 521	7 037	1 412	72
Actions				
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	3 623	431	3 192	—
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	1 169	540	629	—
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	591	588	3	—
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	960	953	7	—
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	592	—	592	—
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	3 999	4 000	(1)	—
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	635	635	—	—
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	3 400	3 398	2	—
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	627	627	—	—
	15 596	11 172	4 424	—
Actifs indexés sur l'inflation				
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	2 722	—	2 722	—
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	1 055	622	—	433
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	986	981	5	—
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	169	—	(1)	170
	4 932	1 603	2 726	603
Placements non traditionnels				
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	495	7	488	—
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	587	135	452	—
Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique de la SGPNB	59	—	—	59
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	886	—	—	886
	2 027	142	940	945
Total	31 076 \$	19 954 \$	9 502 \$	1 620 \$

3. Placements (suite)

Le tableau qui suit présente des rapprochements pour les placements au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur pour les exercices clos le 31 mars :

SERVICES PUBLICS

<i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur 1 ^{er} avril 2012	Gains (pertes) dans le revenu de placement net	Achats	Règlements	Transferts depuis le niveau 3	Juste valeur 31 mars 2013
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	12 095 \$	20 \$	— \$	2 731 \$	— \$	9 384 \$
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	72 817	5 816	62 966	31 602	—	109 997
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	28 260	506	11 820	157	—	40 429
Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique de la SGPNB	9 649	2 889	2 740	—	—	15 278
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	141 009	14 278	36 317	31 947	—	159 657

ENSEIGNANTS

<i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur 1 ^{er} avril 2012	Gains (pertes) dans le revenu de placement net	Achats	Règlements	Transferts depuis le niveau 3	Juste valeur 31 mars 2013
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	9 634 \$	(143) \$	— \$	2 140 \$	— \$	7 351 \$
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	57 999	4 250	49 845	25 017	—	87 077
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	23 441	27	9 643	128	—	32 983
Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique de la SGPNB	7 893	2 287	2 224	—	—	12 404
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	115 279	10 286	29 365	25 832	—	129 098

JUGES

<i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur 1 ^{er} avril 2012	Gains (pertes) dans le revenu de placement net	Achats	Règlements	Transferts depuis le niveau 3	Juste valeur 31 mars 2013
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	72 \$	— \$	— \$	16 \$	— \$	56 \$
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	433	34	376	188	—	655
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	170	2	71	1	—	242
Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique de la SGPNB	59	17	17	—	—	93
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	886	93	229	201	—	1 007

SERVICES PUBLICS

<i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur 1 ^{er} avril 2011	Gains (pertes) dans le revenu de placement net	Achats	Règlements	Transferts depuis le niveau 3	Juste valeur 31 mars 2012
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	12 059 \$	405 \$	— \$	369 \$	— \$	12 095 \$
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	57 141	5 982	14 357	4 663	—	72 817
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	45 237	1 781	137	18 895	—	28 260
Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique de la SGPNB	21 607	11 993	549	24 500	—	9 649
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	122 713	16 758	25 660	24 122	—	141 009

ENSEIGNANTS

<i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur 1 ^{er} avril 2011	Gains (pertes) dans le revenu de placement net	Achats	Règlements	Transferts depuis le niveau 3	Juste valeur 31 mars 2012
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	9 643 \$	285 \$	— \$	294 \$	— \$	9 634 \$
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	41 645	8 631	11 437	3 714	—	57 999
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	36 477	2 523	114	15 673	—	23 441
Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique de la SGPNB	17 825	9 658	450	20 040	—	7 893
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	100 334	13 689	20 977	19 721	—	115 279

JUGES

<i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur 1 ^{er} avril 2011	Gains (pertes) dans le revenu de placement net	Achats	Règlements	Transferts depuis le niveau 3	Juste valeur 31 mars 2012
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	71 \$	3 \$	— \$	2 \$	— \$	72 \$
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	332	44	85	28	—	433
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	264	18	1	113	—	170
Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique de la SGPNB	129	78	3	151	—	59
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	749	126	162	151	—	886

3. Placements (suite)

Biens offerts en garantie

La SGPNB mène certaines activités d'investissement pour le compte des Caisses en effectuant des opérations avec des courtiers sur des marchés boursiers reconnus et sur les marchés hors cote.

En général, les courtiers exigent que des biens soient donnés en garantie des fluctuations éventuelles du marché lorsqu'ils effectuent des opérations sur des instruments financiers dérivés ou lorsqu'ils adoptent des positions vendeur en ce qui a trait à des titres. Au 31 mars 2013, la juste valeur des titres qui avaient été déposés en garantie auprès de diverses institutions financières s'établissait comme suit :

	2013	2012
Services publics	130 676 \$	152 038 \$
Enseignants	103 458	120 873
Juges	778	906

4. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Les instruments financiers sont exposés à des risques, notamment aux risques de marché, de taux d'intérêt, de crédit et d'illiquidité. Aux termes de son mandat, le conseil d'administration assume la responsabilité générale de comprendre les principaux risques que courent les Caisses ainsi que de connaître les systèmes mis en place par la direction pour gérer et atténuer ces risques. Par conséquent, il incombe au conseil d'administration d'établir l'énoncé de la politique d'investissement de chacune des Caisses. La direction, qui est chargée de la gestion quotidienne des placements et de la surveillance du contrôle des risques, agit conformément aux énoncés des politiques d'investissement. Elle prépare des rapports trimestriels à l'intention du conseil d'administration sur le rendement des placements, sur la conformité aux politiques ainsi que sur les tendances et les variations des risques d'investissement.

À partir de l'information tirée des évaluations actuarielles indépendantes, du taux d'intérêt et des attentes concernant les marchés financiers, la direction assume la responsabilité de déterminer la répartition des placements recommandée pour générer les rendements à long terme requis selon l'évaluation actuarielle de chaque régime de retraite. Ce processus vise à créer le portefeuille de placements le plus efficient en vue de respecter les exigences actuarielles, tout en contrôlant les risques. Cette répartition stratégique des placements recommandée est revue au moins tous les trois ans et présentée au conseil d'administration. Une fois que la répartition des placements a été approuvée, la direction est chargée de l'appliquer.

Un comité de gestion des risques d'investissement, composé d'une équipe interfonctionnelle d'employés des services de l'investissement, des finances et de l'administration, examine toutes les stratégies d'investissement proposées ou modifiées avant leur mise en œuvre, pour s'assurer que des procédés sont en place pour mesurer et surveiller les risques prévus. Après leur mise en œuvre, le service de l'évaluation de la conformité, des risques et des rendements fait un suivi périodique et indépendant de toutes les pratiques de négociation des placements par rapport aux procédés d'investissement approuvés par la direction.

Dans le cadre des activités de gestion des risques, en plus des énoncés des politiques d'investissement, la SGPNB utilise aussi une technique de modélisation statistique, soit la valeur à risque (« VAR »), pour estimer la probabilité de perte des portefeuilles de placements. À partir de données sur le rendement, la volatilité et la corrélation, des modèles axés sur la VAR sont appliqués pour essayer d'agréger les risques découlant de placements distincts afin d'obtenir une seule mesure cohésive. Cette agrégation nécessite la formulation de certaines hypothèses simplificatrices, notamment à l'égard de la forme de la courbe de rendement des actifs modélisés, ce qui peut limiter la capacité d'un modèle axé sur la VAR à prévoir le risque sur tous les marchés. Malgré ces limites de la modélisation, des modèles axés sur la VAR bien construits constituent une méthode valable pour agréger des risques d'investissement distincts en une seule mesure cohésive et donc pour surveiller et analyser ces risques au fil du temps.

4. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

a) Risque de marché :

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur d'un placement en raison de changements dans les prix du marché, que ces changements soient provoqués par des facteurs inhérents à un placement donné ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur ce marché. En plus du risque de change, du risque de taux d'intérêt, du risque de crédit et du risque de prix, expliqués plus loin, les Caisses sont exposés à d'autres risques liés au marché. Les stratégies d'investissement peuvent comprendre le recours à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou des swaps sur le rendement total. Les stratégies d'investissement comportent également des stratégies dites « à faible corrélation avec les marchés », au moyen desquelles un placement qui se trouve dans une position acheteur sur un titre est jumelé à une position vendeur sur un autre titre, ces titres provenant généralement du même secteur. L'énoncé des politiques d'investissement de chaque Caisse interdit le recours à l'effet de levier dans le portefeuille de placements. Par conséquent, dans la mesure où il existe un risque lié au marché découlant des instruments dérivés, les Caisses continueront à conserver une réserve de liquidités égale au montant du risque lié au marché. Les stratégies à faible corrélation avec les marchés réduisent le risque de marché du fait qu'elles respectent des limites maximales en matière d'investissement de même que des contraintes en matière de déclenchement des ordres boursiers, et ces stratégies sont aussi soutenues par des réserves de liquidités.

b) Risque de change :

Le risque de change découle de la détention par le fonds en fiducie à participation unitaire de placements en monnaies autres que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux monnaies étrangères peuvent entraîner un effet positif ou négatif sur la juste valeur des placements. La direction considère que l'exposition au risque de change contribue à la diversification. Selon l'énoncé des politiques d'investissement de chaque Caisse, l'exposition au risque de change n'est pas couverte.

La couverture du risque de change demeure permise dans les politiques de placements des fonds en fiducie à participation unitaire sous-jacents. La SGPNB peut atténuer ce risque au moyen de contrats de change à terme (*il y a lieu de se reporter à la note 5*).

Les tableaux qui suivent présentent le montant net du risque de change non couvert sous-jacent, selon l'équivalent en dollars canadiens, au 31 mars 2013 :

Services publics (en milliers de dollars)	Juste valeur en 2013 selon la devise			
	Exposition au risque totale	Couverture	Risque net	Total
Dollar canadien	3 602 025 \$	(39 426)\$	3 562 599 \$	63,44 %
Dollar américain	1 056 733	48 775	1 105 508	19,69
Euro	301 153	—	301 153	5,36
Yen japonais	185 766	—	185 766	3,31
Livre sterling	213 439	(9 349)	204 090	3,63
Franc suisse	76 015	—	76 015	1,35
Couronne danoise	9 657	—	9 657	0,17
Couronne norvégienne	7 159	—	7 159	0,13
Couronne suédoise	26 855	—	26 855	0,48
Autres	137 294	—	137 294	2,44
Placements	5 616 096 \$	— \$	5 616 096 \$	100,00 %

4. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Enseignants <i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur en 2013 selon la devise			
	Exposition au risque totale	Couverture	Risque net	Total
Dollar canadien	2 850 271 \$	(29 683)\$	2 820 588 \$	63,44 %
Dollar américain	864 425	37 310	901 735	20,28
Euro	231 939	—	231 939	5,22
Yen japonais	141 075	—	141 075	3,17
Livre sterling	163 120	(7 627)	155 493	3,50
Franc suisse	57 590	—	57 590	1,30
Couronne danoise	7 322	—	7 322	0,16
Couronne norvégienne	5 422	—	5 422	0,12
Couronne suédoise	20 341	—	20 341	0,46
Autres	104 647	—	104 647	2,35
Placements	4 446 152 \$	— \$	4 446 152 \$	100,00 %

Juges <i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur en 2013 selon la devise			
	Exposition au risque totale	Couverture	Risque net	Total
Dollar canadien	21 433 \$	(233)\$	21 200 \$	63,44 %
Dollar américain	6 292	289	6 581	19,69
Euro	1 807	—	1 807	5,41
Yen japonais	1 098	—	1 098	3,29
Livre sterling	1 266	(56)	1 210	3,62
Franc suisse	449	—	449	1,34
Couronne danoise	57	—	57	0,17
Couronne norvégienne	42	—	42	0,13
Couronne suédoise	159	—	159	0,48
Autres	812	—	812	2,43
Placements	33 415 \$	— \$	33 415 \$	100,00 %

Les tableaux qui suivent présentent le montant net du risque de change non couvert sous-jacent, selon l'équivalent en dollars canadiens, au 31 mars 2012 :

Services publics <i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur en 2012 selon la devise			
	Exposition au risque totale	Couverture	Risque net	Total
Dollar canadien	3 335 020 \$	11 409 \$	3 346 429 \$	64,16 %
Dollar américain	1 016 973	(4 151)	1 012 822	19,42
Euro	277 140	74	277 214	5,31
Yen japonais	169 339	—	169 339	3,25
Livre sterling	194 282	(7 332)	186 950	3,58
Franc suisse	66 128	—	66 128	1,27
Couronne danoise	8 931	—	8 931	0,17
Couronne norvégienne	7 564	—	7 564	0,15
Couronne suédoise	24 521	—	24 521	0,47
Autres	116 047	—	116 047	2,22
Placements	5 215 945 \$	— \$	5 215 945 \$	100,00 %

4. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Enseignants (en milliers de dollars)	Exposition au risque totale	Juste valeur en 2012 selon la devise		Total
		Couverture	Risque net	
Dollar canadien	2 657 067 \$	9 451 \$	2 666 518 \$	64,18 %
Dollar américain	834 081	(3 430)	830 651	20,00
Euro	214 566	60	214 626	5,17
Yen japonais	129 098	—	129 098	3,11
Livre sterling	149 141	(6 081)	143 060	3,44
Franc suisse	50 397	—	50 397	1,21
Couronne danoise	6 815	—	6 815	0,16
Couronne norvégienne	5 769	—	5 769	0,14
Couronne suédoise	18 680	—	18 680	0,45
Autres	88 917	—	88 917	2,14
Placements	4 154 531 \$	— \$	4 154 531 \$	100,00 %

Juges (en milliers de dollars)	Exposition au risque totale	Juste valeur en 2012 selon la devise		Total
		Couverture	Risque net	
Dollar canadien	19 872 \$	68 \$	19 940 \$	64,17 %
Dollar américain	6 061	(24)	6 037	19,43
Euro	1 663	—	1 663	5,35
Yen japonais	1 003	—	1 003	3,23
Livre sterling	1 154	(44)	1 110	3,57
Franc suisse	392	—	392	1,26
Couronne danoise	53	—	53	0,17
Couronne norvégienne	45	—	45	0,14
Couronne suédoise	145	—	145	0,47
Autres	688	—	688	2,21
Placements	31 076 \$	— \$	31 076 \$	100,00 %

Une augmentation ou une diminution de 1 % de la valeur du dollar canadien par rapport à celle de toutes les autres devises entraînerait une augmentation ou une diminution approximative de la valeur nette des placements de l'ordre de 20 535 \$ pour la Caisse de retraite dans les services publics (18 695 \$ en 2012), de 16 256 \$ pour la Caisse de retraite des enseignants (14 880 \$ en 2012) et de 122 \$ pour la Caisse de retraite des juges (111 \$ en 2012).

c) Risque de taux d'intérêt :

Ce risque correspond à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur marchande des placements. La direction s'appuie sur des données relatives à la durée et à la courbe des taux qui sont établies aux fins d'atténuation des risques liés à la volatilité des taux d'intérêt. La durée correspond à la valeur actualisée, exprimée en années, du rendement, du coupon, de l'échéance finale et des options de remboursement anticipé des instruments financiers portant intérêt.

4. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Au 31 mars, la duration pour les titres portant intérêt, des fonds en fiducie à participation unitaire, et la sensibilité à une augmentation ou à une diminution de 0,25 % des taux d'intérêt, se présentent comme suit :

Services publics <i>(en milliers de dollars)</i>	2013			2012		
	Juste valeur des titres à revenue fixe	Durée (années)	Sensibilité à une variation de 0,25 % des taux	Juste valeur des titres à revenue fixe	Durée (années)	Sensibilité des taux à une variation de 0,25 %
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	898 386 \$	7,5	16 257 \$	1 172 601 \$	7,2	20 439 \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	374 306	6,3	5 704	130 744	6,4	2 032
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	9 384	6,1	125	12 095	5,2	136
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	565	7,2	10	532	6,9	9
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	509 856	16,7	20 627	451 308	16,8	18 369
	1 792 497 \$			1 767 280 \$		

Enseignants <i>(en milliers de dollars)</i>	2013			2012		
	Juste valeur des titres à revenue fixe	Durée (années)	Sensibilité à une variation de 0,25 % des taux	Juste valeur des titres à revenue fixe	Durée (années)	Sensibilité des taux à une variation de 0,25 %
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	754 088 \$	7,5	13 646 \$	954 341 \$	7,2	16 634 \$
Fond d'obligations de sociétés de la SGPNB	274 767	6,3	4 187	104 138	6,4	1 618
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	7 351	6,1	98	9 634	5,2	109
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	615	7,2	11	579	6,9	10
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	425 763	16,7	17 225	380 004	16,8	15 467
	1 462 584 \$			1 448 696 \$		

Juges <i>(en milliers de dollars)</i>	2013			2012		
	Juste valeur des titres à revenue fixe	Durée (années)	Sensibilité à une variation de 0,25 % des taux	Juste valeur des titres à revenue fixe	Durée (années)	Sensibilité des taux à une variation de 0,25 %
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	5 345 \$	7,5	97 \$	6 986 \$	7,2	122 \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	2 227	6,3	34	779	6,4	12
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	56	6,1	1	72	5,2	1
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	4	7,2	—	4	6,9	—
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	3 034	16,7	123	2 689	16,8	109
	10 666 \$			10 530 \$		

4. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

La durée à courir jusqu'à l'échéance et le rendement effectif moyen des instruments financiers portant intérêt au 31 mars se présentent comme suit :

Services publics (en milliers de dollars)	2013 Durée à courir jusqu'à l'échéance					Rendement effectif moyen	2012	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total		Total	Rendement effectif moyen
Canada								
Obligations du gouvernement du Canada	32 299 \$	120 590\$	145 076\$	428 755\$	726 720 \$	2,4 %	852 595 \$	2,5 %
Obligations provinciales	20 449	84 738	112 132	290 255	507 574	4,0 %	563 858	4,1 %
Obligations municipales	2 842	69 151	37 099	8 553	117 645	4,3 %	121 891	4,4 %
Obligations de sociétés	41 553	200 022	105 493	84 106	431 174	0,6 %	219 311	1,6 %
Autres	—	—	—	9 384	9 384	5,6 %	9 625	5,6 %
	97 143 \$	474 501\$	399 800\$	821 053\$	1 792 497 \$		1 767 280 \$	

Enseignants (en milliers de dollars)	2013 Durée à courir jusqu'à l'échéance					Rendement effectif moyen	2012	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total		Total	Rendement effectif moyen
Canada								
Obligations du gouvernement du Canada	27 111 \$	101 249\$	121 384\$	357 722\$	607 466 \$	2,4 %	703 783 \$	2,5 %
Obligations provinciales	17 165	71 149	94 158	243 312	425 784	4,0 %	461 171	4,1 %
Obligations municipales	2 385	58 048	31 141	7 179	98 753	4,3 %	99 209	4,4 %
Obligations de sociétés	34 696	146 831	77 439	64 264	323 230	0,6 %	176 866	1,6 %
Autres	—	—	—	7 351	7 351	5,6 %	7 667	5,6 %
	81 357 \$	377 277\$	324 122\$	679 828\$	1 462 584 \$		1 448 696 \$	

Juges (en milliers de dollars)	2013 Durée à courir jusqu'à l'échéance					Rendement effectif moyen	2012	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total		Total	Rendement effectif moyen
Canada								
Obligations du gouvernement du Canada	192 \$	719\$	863\$	2 551\$	4 325 \$	2,4 %	5 079 \$	2,5 %
Obligations provinciales	122	504	667	1 727	3 020	4,0 %	3 361	4,1 %
Obligations municipales	17	411	221	51	700	4,3 %	726	4,4 %
Obligations de sociétés	247	1 190	628	500	2 565	0,6 %	1 307	1,6 %
Autres	—	—	—	56	56	5,6 %	57	5,6 %
	578 \$	2 824\$	2 379\$	4 885\$	10 666 \$		10 530 \$	

4. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)**d) Risque de crédit :**

Les Caisses sont exposés au risque de crédit dans l'éventualité où une contrepartie à un instrument dérivé ou à un titre de créance serait en situation de défaut ou deviendrait insolvable. La SGPNB a établi des critères d'investissement qui ont été conçus pour gérer le risque de crédit en imposant des limites par type d'émetteur et par cote de solvabilité pour le risque de crédit découlant des titres à revenu fixe et des instruments dérivés. La direction assure un suivi mensuel de ce risque. Les instruments dérivés et les titres de créance à court et long terme se limitent à ceux auxquels une agence de cotation externe a attribué des cotes élevées de solvabilité. De plus, l'exposition à chaque contrepartie est limitée à 5 % du total des actifs. Ces cotes sont de BBB et plus pour les titres de créance à long terme et de R-1 pour les titres de créance à court terme. Toute révision à la baisse d'une cote de solvabilité en deçà d'une cote de qualité supérieure est examinée par le conseil d'administration de la SGPNB.

Le tableau qui suit présente le risque de crédit maximal pour chacune des Caisses au 31 mars :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Services publics		Enseignants		Juges	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Titres à revenu fixe						
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	934 258 \$	1 196 711 \$	784 200 \$	973 965 \$	5 559 \$	7 129 \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	386 128	142 103	283 447	113 185	2 297	847
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	9 384	12 095	7 352	9 634	55	72
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	37 096	47 472	27 046	35 701	208	278
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	638	604	695	658	6	5
	1 367 504	1 398 985	1 102 740	1 133 143	8 125	8 331
Actions						
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	611 630	565 605	440 166	411 676	3 624	3 369
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB	195	—	154	—	1	—
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	3 775	4 347	3 004	3 462	23	26
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	1 156	564	920	450	7	3
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	7 308	1 218	5 729	970	44	7
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	13 156	—	9 875	—	78	—
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	—	—	—	—	—	—
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	58 506	281	44 548	214	346	2
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	587	66	466	52	4	—
	696 313	572 081	504 862	416 824	4 127	3 407
Actifs indexés sur l'inflation						
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	512 666	456 735	428 107	384 573	3 052	2 721
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	—	4 519	—	3 599	—	27
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	503	911	575	949	3	5
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	5 593	5 133	4 564	4 257	34	31
	518 762	467 298	433 246	393 378	3 089	2 784
Placements non traditionnels						
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	81 007	81 946	64 132	65 268	481	488
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	87 976	75 598	69 650	60 213	524	450
	168 983	157 544	133 782	125 481	1 005	938
Apports à recevoir du promoteur	10 199	12 684	4 890	5 037	25	36
Autres montants à recevoir	203	—	171	—	1	—
Total	2 761 964 \$	2 608 592 \$	2 179 691 \$	2 073 863 \$	16 372 \$	15 496 \$

4. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Le tableau qui suit présente le risque de crédit maximal selon la solvabilité au 31 mars :

(en milliers de dollars)	Services publics		Enseignants		Juges	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
AAA	870 037 \$	998 025 \$	726 438 \$	822 079 \$	5 177 \$	5 947 \$
AA	858 069	899 768	656 393	689 846	5 088	5 317
A	627 398	459 900	489 615	367 603	3 694	2 740
BBB	84 483	28 804	62 237	23 056	503	172
R-1	314 224	209 857	238 887	161 358	1 857	1 247
Autres	7 753	12 238	6 121	9 921	53	73
	2 761 964 \$	2 608 592 \$	2 179 691 \$	2 073 863 \$	16 372 \$	15 496 \$

Au 31 mars 2013, la plus forte concentration du risque de crédit se rapportait aux obligations du gouvernement du Canada.

e) Autre risque de prix :

Ce risque découle de la possibilité que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement varient en raison des variations des prix du marché (pour les variations autres que celles découlant des risques de change, de taux d'intérêt et de crédit). L'autre risque de prix peut influencer sur des placements en particulier ou des indices de marché.

Une tranche des actifs de chacune des Caisses est investie dans des fonds en fiducie à participation unitaire qui investissent, selon un style actif ou passif. Pour gérer les risques de prix sur actions, la direction investit principalement dans des pays, des secteurs et des émetteurs en mettant l'accent sur une grande diversification.

Les Caisses appliquent aussi des stratégies fondées sur le rendement absolu. Ces stratégies ont une faible corrélation avec les indices de marché larges et peuvent donc permettre de générer des rendements favorables sans égard à la conjoncture des marchés.

f) Risque d'illiquidité :

Ce risque découle de la possibilité que les fonds disponibles soient insuffisants pour répondre aux besoins de trésorerie. Les rentrées de fonds comprennent les cotisations de retraite versées par le promoteur des régimes, la trésorerie et les actifs facilement négociables, tels que les obligations gouvernementales et les titres cotés en bourse. Les sorties de fonds incluent les versements au promoteur pour les prestations de retraite, les achats de titres et le règlement des engagements antérieurs au titre des placements en actions de sociétés fermées, des placements en biens immobiliers et des placements dans des infrastructures.

La répartition de l'actif des Caisses est expressément conçue pour faire en sorte que des actifs liquides suffisants soient disponibles pour verser les prestations de retraite au moment opportun. À l'exception de la trésorerie, y compris des bons du Trésor et les acceptations bancaires, les obligations gouvernementales constituent la catégorie d'actifs la plus liquide, alors que les placements en titres de créances, les placements en actions, les placements en biens immobiliers et les placements en infrastructures de sociétés fermées sont très illiquides en raison d'un manque de disponibilité sur le marché et de la plus longue durée à courir jusqu'à l'échéance de ces placements.

4. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

L'actif liquide net inclut la juste valeur de l'ensemble des actifs, à l'exception des placements en actions de sociétés fermées, des placements en biens immobiliers de sociétés fermées et dans les infrastructures et des placements régionaux du Nouveau-Brunswick, la juste valeur des garanties données aux courtiers et aux contreparties et les engagements d'investissement non provisionnés. Le tableau qui suit présente le calcul de l'actif liquide net.

31 mars 2013 (en milliers de dollars)	Services publics	Enseignants	Juges
Actif net	5 623 211 \$	4 448 519 \$	33 415 \$
Moins : placements dans le Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB (note 3)	(9 384)	(7 351)	(56)
Moins : placements dans le Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB (note 3)	(109 997)	(87 077)	(655)
Moins : placements dans le Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB (note 3)	(41 083)	(33 516)	(246)
Moins : placements dans le Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique de la SGPNB (note 3)	(15 278)	(12 404)	(93)
Moins : placements dans le Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB (note 3)	(159 657)	(129 098)	(1 007)
Moins : garanties données (note 3)	(130 676)	(103 458)	(778)
Moins : engagements d'investissement (note 9)	(133 973)	(108 179)	(841)
Actif liquide net	5 023 163 \$	3 967 436 \$	29 739 \$

31 mars 2012 (en milliers de dollars)	Services publics	Enseignants	Juges
Actif net	5 226 231 \$	4 157 508 \$	31 100 \$
Moins : placements dans le Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB (note 3)	(12 123)	(9 656)	(72)
Moins : placements dans le Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB (note 3)	(72 817)	(57 999)	(433)
Moins : placements dans le Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB (note 3)	(28 144)	(23 344)	(170)
Moins : placements dans le Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique de la SGPNB (note 3)	(9 649)	(7 893)	(59)
Moins : placements dans le Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB (note 3)	(141 009)	(115 279)	(886)
Moins : garanties données (note 3)	(152 038)	(120 873)	(906)
Moins : engagements d'investissement (note 9)	(114 191)	(92 934)	(712)
Actif liquide net	4 696 260 \$	3 729 530 \$	27 862 \$

4. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)**(g) Prêt de titres :**

Certains fonds en fiducie à participation unitaire dans lesquels les Caisses sont investi ont conclu un accord de prêt de titres avec leur dépositaire dans le but d'accroître le rendement des portefeuilles. Aux termes de cet accord, le dépositaire peut prêter des titres appartenant aux fonds en fiducie à participation unitaire à des emprunteurs approuvés en contrepartie d'une garantie, composée de titres facilement négociables et garantis par un gouvernement et s'élevant à au moins 105 % de la valeur des titres prêtés, et de frais d'emprunt. La SGPNB applique des restrictions concernant les emprunteurs approuvés pour réduire le risque de crédit de contrepartie. Les titres prêtés demeurent inclus dans les placements à l'état de l'actif net. Au 31 mars 2013, les Caisses avaient prêté des titres dont la juste valeur estimative était la suivante :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Services publics		Enseignants		Juges	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Titres à revenu fixe						
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	195 313 \$	244 249 \$	163 941 \$	198 786 \$	1 163 \$	1 455 \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	28 435	—	20 874	—	169	—
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	8 127	15 922	6 350	12 606	48	94
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	250	227	274	247	2	2
	232 125	260 398	191 439	211 639	1 382	1 551
Actions						
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	15 171	30 361	10 919	22 098	90	181
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB	12 956	—	10 257	—	77	—
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	12 075	16 973	9 608	13 519	72	101
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	33 869	32 887	26 951	26 194	202	196
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	18 245	28 064	14 300	22 355	110	166
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	65 429	77 470	49 113	58 650	386	458
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	23 262	5 368	18 416	4 276	138	32
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	42 791	41 812	32 594	32 001	253	249
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	8 713	—	6 898	—	52	—
	232 511	232 935	179 056	179 093	1 380	1 383
Actifs indexés sur l'inflation						
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	126 630	93 220	105 744	78 491	754	556
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	14	4 792	16	4 993	—	28
	126 644	98 012	105 760	83 484	754	584
Placements non traditionnels						
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	7 331	8 564	5 803	6 821	44	50
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	8 300	7 250	6 571	5 775	49	44
	15 631	15 814	12 374	12 596	93	94
Total	606 911 \$	607 159 \$	488 629 \$	486 812 \$	3 609 \$	3 612 \$

5. Dérivés

Un instrument dérivé est un contrat financier dont la valeur est fondée sur la valeur nominale des actifs, indices, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents. En raison de leurs placements dans les fonds en fiducie à participation unitaire, les Caisses peuvent être partie à certains instruments dérivés, y compris des contrats à terme standardisés, des swaps d'intérêts, des contrats de change à terme, des swaps de devises et des swaps sur le rendement total d'actions. Un contrat à terme standardisé est un accord conclu entre deux parties en vue d'acheter ou de vendre un titre ou un intérêt financier à une date donnée, en quantité et à un prix déterminés. Les contrats à terme standardisés sont négociés sur des marchés boursiers reconnus. Un swap d'intérêts est un accord conclu en vue d'échanger périodiquement des flux de trésorerie selon un montant en capital nominal. Un contrat de change à terme est un accord conclu entre deux parties et négocié sur un marché hors cote, et non pas sur un marché boursier organisé, en vue d'acheter ou de vendre une devise contre un montant dans une autre devise à une date et à un prix futurs. Un swap sur le rendement total d'actions, qui est négocié sur un marché hors cote, est un accord conclu entre deux parties en vue d'échanger des rendements financiers, selon des modalités préétablies et un montant nominal.

Les instruments dérivés sont utilisés à diverses fins, notamment pour investir sur un marché boursier particulier de manière efficace et peu coûteuse (contrats à terme standardisés et swaps), pour accroître les rendements (swaps sur le rendement total d'actions), pour convertir des paiements à taux d'intérêt fixe en paiements à taux d'intérêt variable (swaps d'intérêts) et pour se couvrir contre les pertes éventuelles découlant des variations des taux de change ou des cours des actions (contrats de change à terme).

Les contrats sur instruments dérivés entraînent un risque de crédit au cas où les contreparties deviendraient incapables de respecter les modalités des contrats [se reporter à la note 4 d)]. La SGPNB atténue ce risque en ne concluant des contrats sur instruments dérivés qu'avec des contreparties ayant des cotes élevées de solvabilité et en limitant le risque lié à chaque contrepartie à 5 % du total des actifs. Les dérivés sont aussi assujettis aux risques de change, de taux d'intérêt, de prix et d'illiquidité [se reporter aux notes 4 b), c), e), et f)]. Le risque d'illiquidité découle de la possibilité que les Caisses aient à payer une prime pour annuler ou compenser une position sur instruments dérivés avant son échéance.

Selon les énoncés de politique d'investissement, l'effet de levier financier est interdit dans le cadre de l'utilisation d'instruments dérivés. Par conséquent, des actifs à court terme suffisants sont conservés à titre de réserves de liquidités pour couvrir le risque éventuel lié aux instruments dérivés.

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des instruments dérivés utilisés par chaque Caisse. Les valeurs nominales correspondent aux volumes des positions en cours sur instruments dérivés. La valeur nominale est égale au montant auquel un taux ou un cours est appliqué aux fins du calcul des flux de trésorerie pour les swaps, les contrats de change à terme et les contrats à terme standardisés :

Services publics (en milliers de dollars)	2013		2012	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
Gestion de l'actif				
Contrats à terme standardisés sur actions	81 037 \$	1 250 \$	(22 974)\$	441 \$
Swaps sur actions	583 817	7 984	556 275	7 603
Contrats de change à terme	(39 702)	(278)	11 262	(147)
Juste valeur nette des contrats sur instruments dérivés		8 956 \$		7 897 \$

Enseignants (en milliers de dollars)	2013		2012	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
Gestion de l'actif				
Contrats à terme standardisés sur actions	61 529 \$	974 \$	(16 434)\$	344 \$
Swaps sur actions	420 543	5 764	404 884	5 534
Contrats de change à terme	(29 882)	(199)	9 328	(123)
Juste valeur nette des contrats sur instruments dérivés		6 539 \$		5 755 \$

5. Dérivés (suite)

Juges (en milliers de dollars)	2013		2012	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
Gestion de l'actif				
Contrats à terme standardisés sur actions	478 \$	7 \$	(137) \$	3 \$
Swaps sur actions	3 459	48	3 313	45
Contrats de change à terme	(234)	(1)	68	—
Juste valeur nette des contrats sur instruments dérivés		54 \$		48 \$

Le tableau qui suit présente la durée à courir jusqu'à l'échéance des instruments dérivés, selon la valeur nominale, au 31 mars :

(en milliers de dollars)	Services publics		Enseignants		Juges	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Moins de 1 an	625 152 \$	544 563 \$	452 190 \$	397 778 \$	3 703 \$	3 244 \$

6. Revenu net de placement

a) Revenu net de placement (perte) par type :

Le tableau qui suit présente le revenu net de placement pour l'exercice clos le 31 mars :

(en milliers de dollars)	Services publics		Enseignants		Juges	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Intérêts créditeurs	66 696 \$	72 143 \$	54 668 \$	59 038 \$	392 \$	426 \$
Revenu de dividendes	84 529	59 266	67 009	47 178	503	352
Revenu tiré du marché monétaire	3 321	3 723	2 627	3 010	20	22
Bénéfice (perte) à partir d'instruments dérivés	42 338	(45 525)	30 868	(33 411)	251	(271)
Revenu tiré du prêt de titres	1 305	1 056	1 006	814	8	6
Coûts de transaction	(4 910)	(5 861)	(3 798)	(4 577)	(29)	(35)
Autres	(2 922)	(3 376)	(2 354)	(2 737)	(18)	(20)
	190 357	81 426	150 026	69 315	1 127	480
Gains réalisés sur les placements	208 391	52 141	165 850	47 951	1 235	317
Gains non réalisés sur les placements	70 195	105 612	55 610	88 827	423	630
Gain total sur les placements	278 586	157 753	221 460	136 778	1 658	947
Revenu net de placement	468 943 \$	239 179 \$	371 486 \$	206 093 \$	2 785 \$	1 427 \$

6. Revenu net de placement (suite)

b) Revenu net (perte) de placement par fonds en fiducie à participation unitaire :

Le tableau qui suit présente le revenu net (la perte) de placement du fonds en fiducie à participation unitaire pour l'exercice clos le 31 mars, après attribution des gains nets (pertes) sur les placements :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Services publics		Enseignants		Juges	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Titres à revenu fixe						
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	43 570 \$	132 948 \$	35 911 \$	108 233 \$	258 \$	782 \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	15 682	1 406	11 767	1 123	93	8
Fonds de valeurs à revenu fixe du						
Nouveau-Brunswick de la SGPNB	477	1 114	378	891	3	7
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	585	1 242	452	985	3	7
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	67	(18)	73	(20)	—	—
	60 381	136 692	48 581	111 212	357	804
Actions						
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	48 349	(38 987)	35 360	(27 717)	286	(226)
Fonds d'actions canadiennes à faible						
volatilité de la SGPNB	2 149	—	1 707	—	13	—
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	13 030	(16 952)	10 407	(13 544)	78	(99)
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX						
de la SGPNB	3 950	(9 447)	3 156	(7 550)	24	(55)
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active						
à long terme de la SGPNB	10 803	(19 910)	8 543	(15 911)	66	(116)
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	14 963	(4 472)	11 948	(3 570)	89	(26)
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	92 033	(13 532)	69 538	(10 265)	541	(77)
Fonds d'actions internationales à faible						
volatilité de la SGPNB	23 195	3 506	18 443	2 802	138	21
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	90 750	61 649	69 405	47 214	536	364
Fonds d'actions américaines à faible						
volatilité de la SGPNB	26 938	3 549	21 421	2 836	160	21
	326 160	(34 596)	249 928	(25 705)	1 931	(193)
Actifs indexés sur l'inflation						
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	11 419	69 958	9 613	59 051	68	413
Fonds de valeurs immobilières canadiennes						
de la SGPNB	22 277	12 062	17 737	9 250	133	71
Fonds de valeurs immobilières internationales						
de la SGPNB	21 651	29 612	23 685	31 176	129	175
Fonds d'investissement en infrastructures						
de la SGPNB	2 102	3 758	1 734	3 113	13	22
	57 449	115 390	52 769	102 590	343	681
Placements non traditionnels						
Fonds d'actions nord-américaines à faible						
corrélation avec les marchés de la SGPNB	535	(11 794)	428	(9 438)	3	(69)
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	5 332	4 586	4 242	3 669	32	27
Fonds axé sur les perspectives de placement						
dans des actions du Nouveau-Brunswick et du						
Canada atlantique de la SGPNB	4 395	13 178	3 577	10 866	27	81
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	14 691	15 723	11 961	12 899	92	96
	24 953	21 693	20 208	17 996	154	135
Revenu net de placement	468 943 \$	239 179 \$	371 486 \$	206 093 \$	2 785 \$	1 427 \$

7. Capital et rendement à long terme annualisé

Le capital, pour chacune des Caisses, correspond à l'actif net. L'actif net ne comprend pas les passifs au titre des régimes de retraite et, par conséquent, les présents états financiers ne visent pas à montrer si l'actif net est suffisant pour satisfaire aux obligations au titre des régimes. L'objectif de chaque Caisse est de réaliser un rendement à long terme annualisé qui égale ou dépasse les hypothèses de rendement des placements énoncées dans l'évaluation actuarielle de chacun des régimes de retraite. Des descriptions qualitatives du processus de gestion des placements et de la qualité des placements sont fournies à la note 3, Placements, à la note 4, Gestion des risques liés aux instruments financiers, et à la note 5, Contrats sur instruments dérivés.

L'évaluation actuarielle la plus récente pour la Caisse de retraite pour les services publics et pour la Caisse de retraite des enseignants a été reçue le 1er avril 2011, et pour la Caisse de retraite des juges, elle a été reçue le 1er avril 2010. Les évaluations servent à définir les hypothèses sur le rendement nominal à long terme et indexé sur l'inflation. Le tableau qui suit présente les hypothèses sur l'objectif de rendement nominal à long terme des placements et résume les données sur le rendement nominal à long terme annualisé, sur 4 ans et 10 ans, pour chacune des Caisses :

	2013			2012		
	Rendement nominal annualisé			Rendement nominal annualisé		
	Exigences actuarielles	4 ans	10 ans	Exigences actuarielles	4 ans	10 ans
Services publics	6,60%	10,93%	7,90%	6,60 %	3,15 %	6,16 %
Enseignants	6,60%	11,04%	7,87%	6,60 %	3,32 %	6,22 %
Juges	6,60%	10,93%	8,13%	6,60 %	3,14 %	6,19 %

8. Opérations entre apparentés

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est le promoteur des régimes en vertu de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics*, de la *Loi sur la pension de retraite des enseignants* et de la *Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale*. Le gouvernement est par conséquent apparenté aux Fonds. Les apports aux Fonds et les paiements à partir de ces derniers sont déterminés par le promoteur des régimes et sont présentés dans les états de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie. Le promoteur des régimes est responsable de l'administration des sommes perçues auprès des participants aux régimes et des paiements qui leur sont faits. Le promoteur des régimes et la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (la « SGPNB ») imputent des frais aux Fonds respectifs pour les services rendus selon la méthode du recouvrement des coûts. Ces frais sont aussi présentés dans les états de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie.

L'état de l'actif net détenu en fiducie comprend les placements dans les obligations provinciales et municipales du Nouveau-Brunswick qui sont comptabilisés à leurs justes valeurs comme suit :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Services publics	36 282 \$	51 496 \$
Enseignants	30 454	41 911
Juges	216	307

Les apports à recevoir du promoteur des régimes au 31 mars 2013 sont présentés dans l'état de l'actif net détenu en fiducie.

Les créiteurs et charges à payer au 31 mars 2013 tels qu'ils sont présentés dans l'état de l'actif net détenu en fiducie comprennent les sommes à verser aux apparentés qui suivent :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Services publics	2 313 \$	1 798 \$
Enseignants	1 666	1 537
Juges	22	9

8. Opérations entre apparentés (suite)

Les Fonds détiennent des parts indivises dans les actifs sous-jacents des fonds en fiducie à participation unitaire. Le Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB a effectué certains de ses placements immobiliers directs et indirects au moyen des structures organisationnelles reposant sur des filiales en propriété exclusive.

Le conseil d'administration de la SGPNB et les principaux dirigeants sont des apparentés en raison de leur capacité commune à gérer les activités des Fonds.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2013, les coûts associés aux fonctions du conseil d'administration, y compris les indemnités quotidiennes, l'orientation et la formation des administrateurs, se sont établis à 133 \$ (125 \$ en 2012), plus les remboursements pour les déplacements et le logement qui s'élèvent à 14 \$ (15 \$ en 2012).

La rémunération des principaux dirigeants est versée par la SGPNB. La SGPNB recouvre cette rémunération au moyen des honoraires de gestion des placements imputés aux Fonds. La rémunération des principaux dirigeants au cours de l'exercice est répartie comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013	2012
Salaire et avantages sociaux	1 123 \$	1 094 \$
Régime incitatif à court terme	322	310
Régime incitatif à long terme	487	212
Cotisations de retraite	122	113
Indemnités de retraite	24	26
	2 078 \$	1 755 \$

9. Engagements

Le Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB, le Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB et le Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB ont pris des engagements d'investissements qui peuvent être financés au cours des prochaines années conformément aux modalités des divers contrats de société. Le tableau qui suit présente les engagements non provisionnés au 31 mars :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Services publics		Enseignants		Juges	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	125 162 \$	94 221 \$	101 204 \$	77 028 \$	789 \$	593 \$
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	8 811	19 970	6 975	15 906	52	119
	133 973 \$	114 191 \$	108 179 \$	92 934 \$	841 \$	712 \$

**ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION
DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 mars 2013**

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, les états des résultats et de l'évolution du déficit accumulé et la variation de la dette nette et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2013 ainsi que de ses résultats et de l'évolution du déficit accumulé, et la variation de la dette nette et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Comptables agréés

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Le 4 juin 2013
Fredericton, Canada

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2013	31 mars 2012
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	89 \$	55 \$
Débiteurs – Caisses de retraite	2 522	1 745
Autres débiteurs	5	8
Total des actifs financiers	2 616	1 808
PASSIFS FINANCIERS		
Créditeurs et charges à payer	2 191	1 529
Régime complémentaire de retraite (note 5)	374	379
Avantages sociaux futurs (note 6)	730	642
Total des passifs financiers	3 295	2 550
DETTE NETTE	(679)	(742)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 3)	271	315
Charges payées d'avance	237	300
Total des actifs non financiers	508	615
DÉFICIT ACCUMULÉ	(171)\$	(127)\$

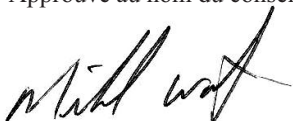
Obligations contractuelles et éventualités (note 4)

Événement subséquent (note 6(b))

Indemnisations (note 9)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Michael W. Walton
Président du conseil d'administration



John A. Sinclair
Président et Chef de direction

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats et de l'évolution du déficit accumulé

Exercice clos le 31 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	2013 Budget (note 8)	2013 Réal	2012 Réal
PRODUITS			
Honoraires			
Caisse de retraite pour les services publics	5 182 \$	4 928 \$	4 653 \$
Caisse de retraite des enseignants	4 128	3 922	3 721
Caisse de retraite des juges	31	29	27
Autre	—	2	2
Total des produits	9 341	8 881	8 403
CHARGES			
Salaires et charges sociales	6 216	6 415	5 787
Systèmes d'information	1 463	1 409	1 362
Bureau et entreprise	594	351	426
Services professionnels	573	301	375
Loyer de bureaux	317	309	294
Amortissement des immobilisations corporelles	140	140	143
Total des charges	9 303	8 925	8 387
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	38 \$	(44)\$	16 \$
DÉFICIT ACCUMULÉ au début de l'exercice	(127)\$	(127)\$	(143)\$
Surplus (déficit) de l'exercice	38	(44)	16
DÉFICIT ACCUMULÉ à la fin de l'exercice	(89)\$	(171)\$	(127)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État de la variation de la dette nette

Exercice clos le 31 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	2013 Budget (note 8)	2013 Réel	2012 Réel
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(742)\$	(742)\$	(725)\$
VARIATION AU COURS DE L'EXERCICE			
Surplus (déficit) de l'exercice	38	(44)	16
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(178)	(96)	(159)
Amortissement des immobilisations corporelles	140	140	143
Variation nette des charges payées d'avance	—	63	(17)
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE	—	63	(17)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(742)\$	(679)\$	(742)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	2013 Réal	2012 Réal
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Surplus (déficit) de l'exercice	(44)\$	16 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	140	143
Augmentation des débiteurs – Caisses de retraite	(777)	(184)
Diminution des autres débiteurs	3	2
Augmentation des créditeurs et charges à payer	662	182
Augmentation du régime complémentaire de retraite	17	17
Augmentation des avantages sociaux futurs	88	36
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	63	(17)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	152	195
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(96)	(159)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(96)	(159)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Paiement au titre du régime complémentaire de retraite	(22)	(22)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(22)	(22)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE AU COURS DE L'EXERCICE	34	14
Trésorerie au début de l'exercice	55	41
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	89 \$	55 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

1. Nature des activités

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (la « SGPNB ») a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*, qui a été promulguée le 11 mars 1996.

La SGPNB est une société sans capital-actions. La SGPNB recouvre la totalité de ses charges de fonctionnement et de ses dépenses en immobilisations selon la méthode du recouvrement des coûts. En tant que corporation de la Couronne, la SGPNB est exonérée d'impôts sur le bénéfice au fédéral et au provincial.

Le mandat de la SGPNB prescrit par la loi est le suivant :

- agir en qualité de fiduciaire de la Caisse de retraite pour les services publics, de la Caisse de retraite des enseignants et de la Caisse de retraite des juges (les « Caisses »);
- fournir des services de conseils en placement ainsi que d'autres services pour certains fonds en fiducie;
- promouvoir l'avancement du secteur des services et des marchés financiers dans la province;
- prendre en considération les possibilités de placement dans la province lorsqu'elle élabore ses politiques en matière de placement;
- mener les autres activités ou tâches autorisées ou prescrites par la loi ou encore exigées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Au 31 mars 2013, la valeur marchande estimative des actifs gérés par la SGPNB était de 10,1 milliards de dollars (9,4 milliards de dollars en 2012). Ces actifs sont détenus dans des fonds en fiducie à participation unitaire distincts, gérés par la SGPNB. La SGPNB ne consolide pas les résultats des Caisses ni des fonds en fiducie dans ses états financiers.

2. Principales méthodes comptables

Ces états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les autres organismes publics. Les principales méthodes comptables utilisées dans le cadre de l'établissement de ces états financiers sont les suivantes :

a) *Constataction des produits*

Les honoraires sont inscrits à titre de produits à mesure que les services sont rendus et que leur recouvrement est probable.

b) *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût d'acquisition moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode linéaire, aux taux suivants :

Matériel informatique	- 3 ans
Mobilier et matériel	- 5 à 12,5 ans
Améliorations locatives	- sur la durée résiduelle du bail

Afin de déterminer si elles ont subi une dépréciation, les immobilisations corporelles sont évaluées lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur au titre des avantages économiques futurs est inférieure à leur valeur comptable. L'évaluation de leur durée de vie utile est effectuée sur une base annuelle et elle est révisée le cas échéant.

c) *Avantages sociaux futurs*

La SGPNB participe à un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées qui répond aux exigences comptables relative au traitement à titre de régime à cotisations déterminées. Les cotisations de l'employeur sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées.

La SGPNB offre aussi une indemnité de retraite et des congés de maladie aux employés admissibles. Ces avantages s'accumulent pendant la durée de la carrière estimative des employés et sont passés en charges selon des calculs et hypothèses actuariels.

2. Principales méthodes comptables (suite)

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont des contrats établissant des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. Les actifs financiers sont composés de la trésorerie, des débiteurs et des autres débiteurs. Les passifs financiers comprennent les créditeurs et charges à payer. L'évaluation de la juste valeur dépend de l'utilisation de données comportant plusieurs niveaux de subjectivité. Il est possible de catégoriser les niveaux de subjectivité en ce qui est appelé la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La trésorerie est comptabilisée à la juste valeur et elle est classée dans la hiérarchie des évaluations à la juste valeur de niveau 1. Les débiteurs et les autres débiteurs sont évalués selon le montant le moins élevé entre le coût amorti et le montant recouvrable net. Les créditeurs et charges à payer sont évalués au coût amorti.

e) Incertitude relative à la mesure

L'incertitude relative à la mesure est l'incertitude liée à la détermination de la valeur à laquelle un élément est constaté ou communiqué dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il y a un écart entre le montant constaté ou communiqué et un autre montant raisonnablement possible. L'évaluation de la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles (*note 3*), la sélection des taux d'amortissement, l'estimation du passif actuariel au titre du régime complémentaire de retraite (*note 5*) ainsi que les calculs et hypothèses actuariels utilisés pour évaluer les avantages sociaux futurs (*note 6*) constituent des exemples d'incertitudes.

3. Immobilisations corporelles

31 mars 2013	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	2013 Total
Coût				
Solde à l'ouverture	851 \$	383 \$	407 \$	1 641 \$
Acquisitions	81	15	—	96
Solde à la clôture	932	398	407	1 737
Amortissement cumulé				
Amortissement cumulé à l'ouverture	672	329	325	1 326
Amortissement	121	11	8	140
Amortissement cumulé à la clôture	793	340	333	1 466
Valeur comptable nette	139 \$	58 \$	74 \$	271 \$

31 mars 2012	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	2012 Total
Coût				
Solde à l'ouverture	799 \$	387 \$	322 \$	1 508 \$
Acquisitions	55	19	85	159
Sorties	(3)	(23)	—	(26)
Solde à la clôture	851	383	407	1 641
Amortissement cumulé				
Amortissement cumulé à l'ouverture	556	338	315	1 209
Amortissement	119	14	10	143
Sorties	(3)	(23)	—	(26)
Amortissement cumulé à la clôture	672	329	325	1 326
Valeur comptable nette	179 \$	54 \$	82 \$	315 \$

4. Obligations contractuelles et éventualités

La SGPNB loue ses locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation de dix ans qui vient à échéance le 31 janvier 2022. Les paiements minimums futurs exigibles au titre du contrat totalisent 256 \$ par année. À la conclusion du contrat, la SGPNB a reçu un incitatif à la location d'un montant de 25 \$, qui est imputé à la charge de location de bureaux dans l'état des résultats selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Un premier droit de premier rang grevant les améliorations locatives et le mobilier et matériel a été accordé au propriétaire à titre de garantie pour l'incitatif à la location.

Le contrat de location comporte deux clauses de résiliation anticipée possible qui pourraient entraîner une hausse rétroactive des paiements de loyer minimaux versés pour tenir compte de la durée raccourcie du bail. La résiliation anticipée pourrait aussi donner lieu au remboursement du solde non amorti de l'incitatif à la location.

5. Régime complémentaire de retraite

La SGPNB a un passif estimatif de 374 \$ (379 \$ en 2012) au titre des prestations complémentaires de retraite spéciales ayant trait à des services passés qui ont été accordées en 2003 et en 2004. Ce montant équivaut à la valeur de rachat des versements prévus. Le coût final pour la SGPNB variera en fonction de la hausse de l'indice des prix à la consommation et de certains facteurs démographiques. Les variations du passif prévu sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Les paiements effectués jusqu'à ce jour et les paiements futurs proviendront d'une augmentation des honoraires imputés aux Fonds. La SGPNB entend effectuer des versements de 24 \$ au cours des douze prochains mois.

6. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés à temps plein de la SGPNB sont couverts par la loi sur la pension de retraite des services publics (la « LPRSP ») du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'une loi de retraite interentreprises à prestations déterminées aux termes duquel les cotisations sont versées à la fois par la SGPNB et par ses employés. Pour l'exercice clos le 31 mars 2013, la SGPNB a passé en charges des cotisations de 362 \$ (330 \$ en 2012) conformément aux modalités du régime. La SGPNB n'a aucune obligation ni aucun droit de façon directe à l'égard de toute obligation non capitalisée ou de tout excédent du régime relativement à ses employés anciens ou actuels.

b) Indemnité de retraite

Les employés à temps plein de la SGPNB qui ont été embauchés avant le 1er septembre 2011 ont droit, au moment de leur départ à la retraite, à une indemnité de retraite dont la valeur est établie en fonction de leurs années de service. Pendant la durée de la carrière de ses employés, la SGPNB comptabilise une charge à payer relativement aux sommes estimatives futures qu'elle devra verser, sommes qui sont établies à l'aide de calculs et d'hypothèses actuariels. Les versements effectués viennent réduire la charge à payer. Il s'agit d'un régime sans capitalisation ne comportant aucun actif spécifique distinct pour le règlement des obligations.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2013	2012
Taux d'actualisation annuel	3,4 %	3,5 %
Hausses salariales annuelles	3,0 %	3,0 %
Mortalité	Aucune	Aucune
Cessation d'emploi	Expérience SGPNB	Expérience LPRSP
Âge au départ à la retraite	15 % de 56 à 58 ans 60 % de 59 à 61 ans 25 % de 62 à 65 ans	15 % de 56 à 58 ans 60 % de 59 à 61 ans 25 % de 62 à 65 ans
Méthode d'évaluation actuarielle	Méthode des unités de crédit projetées au prorata des services rendus	

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Auparavant, la SGPNB a utilisé une hypothèse de cessation développée en utilisant l'expérience de cessation de 2000 -2005 pour tous les employés en vertu de la LPRSP. Pour l'exercice en cours, la SGPNB a adopté une hypothèse de cessation développée en utilisant l'expérience de cessation historique pour les employés de la SGPNB de 2000 – 2013. Les modifications ont été appliquées de façon prospective. L'impact de la modification de l'hypothèse a mené à une réduction des obligations au titre des prestations et à une augmentation des gains actuariels nets non amortis au 31 mars 2013, au montant de 94\$.

L'obligation au titre des indemnités de retraite se détaille comme suit :

	2013	2012
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde à l'ouverture de l'exercice	669 \$	584 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	52	48
Prestations versées	—	(45)
Intérêts débiteurs	24	26
(Gain) perte actuarielle	(94)	56
Solde à la clôture de l'exercice (non capitalisé)	651	669
Gain (perte) actuarielle nette non amortie	24	(75)
Obligation au titre des prestations constituées	675 \$	594 \$

Les coûts des prestations constatées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
Coût des services rendus au cours de l'exercice	52 \$	48 \$
Intérêts débiteurs	24	26
Amortissement des pertes actuarielles	5	2
Charge au titre des prestations	81 \$	76 \$

Après la fin de l'année, le conseil d'administration a approuvé une cessation de la prestation de pension de retraite pour tous les employés admissibles à compter du 30 avril 2013. Les prestations actuelles d'environ 842 \$ devraient être versées au plus tard le 15 octobre 2013.

6. Avantages sociaux futurs (suite)*c) Congés de maladie*

Les employés à temps plein reçoivent une indemnité pour congés de maladie dont les droits s'accumulent au taux de 1,25 jour par mois jusqu'à un maximum de 240 jours. Un employé peut se prévaloir d'un congé de maladie rémunéré d'une durée équivalant au nombre de jours accumulés ou se voir attribuer jusqu'à un maximum de 15 jours de travail rémunérés si l'employé ne possède pas assez de jours de congés de maladie et devrait être en mesure de retourner au travail dans un délai à court terme. Il s'agit d'un régime sans capitalisation ne comportant aucun actif spécifique distinct pour le règlement des obligations.

Les principales hypothèses pour les congés de maladie, soit le taux d'actualisation, les hausses salariales annuelles, la mortalité, et l'âge de départ à la retraite, sont les mêmes que celles décrites pour les indemnités de retraite. Aux fins de l'évaluation actuarielle, l'hypothèse qu'il n'y aurait pas de cessation d'emploi a été retenue. L'hypothèse relative au taux net d'utilisation excédentaire des congés de maladie (plus de 15 jours) s'est établie comme suit :

Âge	2013 Nombre de jours par année	2012 Nombre de jours par année
30 – 31	1,3	1,3
32 – 34	1,2	1,2
35 – 36	1,1	1,1
37 – 39	1,0	1,0
40 – 41	0,9	0,9
42 – 44	0,8	0,8
45 – 46	0,7	0,7
47 – 48	0,6	0,6
49 – 51	0,5	0,5
52 – 53	0,4	0,4
54 – 56	0,3	0,3
57 – 58	0,2	0,2
59 – 60	0,1	0,1

L'information concernant le passif au titre des congés de maladie inclus dans les avantages sociaux futurs dans l'état de la situation financière se présente comme suit :

	2013	2012
Obligation au titre des congés de maladie accumulés		
Solde au début de l'exercice	65 \$	35 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	10	5
Prestations versées	(6)	—
Intérêts débiteurs	2	1
Perte actuarielle	1	24
Solde à la fin de l'exercice (non capitalisé)	72	65
Gain actuariel net non amorti	(17)	(17)
Passif au titre des congés de maladie accumulés	55 \$	48 \$

7. Opérations entre apparentés

La SGPNB est apparentée à tous les ministères, organismes et corporation de la Couronne de la Province du Nouveau-Brunswick, lesquels sont tous sous contrôle commun. La SGPNB obtient certains avantages sociaux et services d'apparentés dans le cours normal de ses activités, lesquels sont inscrits au montant d'échange convenu par les parties.

Des opérations entre apparentés de 42 \$ (58 \$ en 2012) sont incluses dans les créditeurs et charges à payer. La SGPNB obtient certains de ses services de télécommunications d'un ministère de la province du Nouveau-Brunswick. Les frais d'affaires et de bureau comprennent des honoraires de 640 \$ (688 \$ en 2012).

La SGPNB dépend des produits reçus des trois caisses de retraite du secteur public pour lesquels elle agit à titre de fiduciaire.

8. Budget

Les montants prévus au budget compris dans les présents états financiers sont les montants consolidés dans le Budget principal des dépenses de la province du Nouveau-Brunswick. La direction prépare le budget en ayant recours aux meilleures estimations qui reflètent l'expérience passée et les projets à venir. Le budget a été examiné et approuvé par le conseil d'administration de la SGPNB le 20 novembre 2012 et a été soumis au ministre des Finances en décembre.

9. Indemnisations

La SGPNB fournit des indemnisations aux membres de sa direction et à ses administrateurs suivant certains règlements de la société. La SGPNB peut être tenue de dédommager ces personnes dans l'éventualité d'une réclamation portée contre elles. Le caractère incertain de ces indemnisations empêche la SGPNB d'évaluer raisonnablement le montant maximum des paiements potentiels qu'elle serait tenue de faire. À ce jour, la SGPNB n'a reçu aucune réclamation et n'a effectué aucun paiement d'indemnisation.

10. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, les autres débiteurs ainsi que les créditeurs et charges à payer sont des instruments financiers. Les risques auxquels les instruments financiers peuvent être exposés sont le risque de crédit, le risque de change et le risque de liquidité.

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. L'exposition de la SGPNB au risque de crédit se limite à la valeur comptable de ses débiteurs et autres débiteurs, dont les montants ont tous été recouvrés subséquemment la date des états financiers.

Le risque de change découle du fait que la société détient des actifs ou prend en charge des passifs libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien. La SGPNB règle certaines de ses dépenses en dollars américains et s'expose à un risque de change entre la date d'engagement de la dépense et celle du règlement. La SGPNB gère son risque de change en réglant rapidement ses créditeurs. L'exposition maximale de la SGPNB à l'égard du risque de change au 31 mars 2013 s'établit à 8 \$ (13 \$ en 2012). Les pertes de change réalisés compris dans les charges au titre du bureau et entreprise dans l'état des résultats se sont établis à 1 \$ ((6 \$) en 2012).

Le risque de liquidité se définit comme étant le risque de ne pas disposer de fonds suffisant pour répondre aux besoins de trésorerie. La SGPNB gère le risque de liquidité lié aux passifs financiers en procédant au règlement de ses créditeurs selon un cycle normal de paiement de 30 jours.